

26 janvier 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 20 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2023

Présents : **Bazoges-en-Pailliers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET pouvoir à Freddy RIFFAUD – **Saint-Fulgent** : Sophie MANDIN pouvoir à Marylène DRAPEAU – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Catherine SOULARD.

Secrétaire de séance : Stéphanie VALIN

En exercice : 30

Présents : 27

Votants : 29

Quorum : 16

N° 019-23 – Cession de parcelles YB232 et YB233p ZA La Métairie à Saint-Fulgent

Considérant que par courrier en date du 3 décembre 2022, Mesdames ROCHE Daphné et SUEUR Maïté, représentantes de la SCI MADAPYCH à Chavagnes-en-Pailliers, ont fait part de leur souhait d'acquérir la parcelle YB 232 et YB233p, d'une surface de 1 148 m² environ située sur la Zone d'Activité de La Métairie à Saint-Fulgent.

Considérant que leur objectif est de construire un bâtiment en vue d'accueillir une activité de micro-crèche pour une capacité d'accueil de 12 enfants simultanément.

Considérant que la structure est déjà implantée sur la zone de la Promenade à Chavagnes en Pailliers et met en avant 4 aspects :

- La communication par la langue des signes
- L'allaitement
- La découverte des cinq sens
- L'accueil de tous les enfants porteurs d'un handicap ou non

Vu l'avis des services des domaines du 2 janvier 2023,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De céder à la SCI MADAPYCH, ou toute personne qui s'y substituerait, YB 232 et YB233p, d'une surface de 1 148 m² environ à 12 € HT/m².**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer l'acte notarié.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 2 février 2023

Le Président,
Jacky DALLEY